

Procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 janvier 1999 du conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin qui s'est tenue le 23 février 1999 à compter de 19 h 30, à la salle Flore Laurentienne, au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Claudine Blondeau, Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Marie-Claire Giguère, Colette Larose, Lise Larouche, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Ginette Lechasseur, Carole Marchand, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Robert Filteau, Normand Héroux, Pierre Hurtubise, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville

**Commissaires
représentant les
parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau
- du secondaire : Monsieur Alain Lacroix

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

Directeur général : Monsieur Jacquelin Bergeron

Secrétaire général : Monsieur Rolland Descheneaux

**Sont également
présents :**

Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe
Madame Jocelyne Hébert, directrice du Service des ressources matérielles
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaires
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général adjoint
Monsieur Jean-Jacques Maurin, directeur général adjoint
Monsieur Jacques Morin, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
Monsieur Louis Venne, directeur des Services complémentaires

Absence

Absence : Monsieur Serge Dulude

Ouverture de la séance

La présidente, madame Fernande LeBlanc-Sénéchal, déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

100-CC-1999
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Lacroix que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée unanimement.

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 1999
- Questions orales du public4. Affaires de la Direction générale
5. Affaires du Secrétariat général :

- 6.1 Acte d'établissement - Centre d'éducation des adultes le BAC
6. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
7. Affaires des Services complémentaires
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 9.1 Nomination d'un directeur adjoint à l'école Pierre Dupuy
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires
10. Affaires du Service des ressources financières :
 - 11.1 Emprunt à long terme
 - 11.2 Budget révisé 1998-1999
11. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 12.1 Projets d'investissement pour l'année scolaire 1999-2000
12. Affaires du Service de l'évaluation institutionnelle
13. Affaires du Service des technologies de l'information
14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes :
 - 15.1 Demande d'allocation pour les investissements en formation professionnelle - Entretien général d'immeubles
15. Autres points
16. Questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Parole aux commissaires représentant les parents
19. Clôture ou ajournement de la séance

101-CC-1999
Procès-verbal du
26 janvier 1999

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Létourneau que le procès-verbal de la séance du 26 janvier 1999 soit adopté avec dispense de lecture et avec les modifications suivantes :

- 1) À la résolution numéro 97-CC-1999 ajouter après "IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot" le paragraphe suivant :
DE demander à Société de transport de la Rive-Sud de Montréal d'effectuer une rotation des quartiers ciblés pour le transport en commun afin que ce ne soit pas toujours les mêmes élèves d'année en année qui soient transportés par la STRSM.
- 2) À la résolution numéro 98-CC-1999 changer le proposeur "madame Colette Larose" par "monsieur Robert Filteau".

Adoptée unanimement.

102-CC-1999
Acte d'établissement

CONSIDÉRANT l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les nouvelles données spécifiques du centre concerné;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Larouche :

QUE l'acte d'établissement suivant soit adopté :

- Acte d'établissement du centre d'éducation des adultes le BAC, daté du 23 février 1999.

Adoptée unanimement.

103-CC-1999
Nomination d'un
directeur adjoint
pour le Pavillon des

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la commission scolaire et la Commission de la construction du Québec concernant le Pavillon des métiers et occupations de l'industrie de la construction - École de formation professionnelle Pierre-Dupuy;

métiers et occupa-
tions de l'industrie
de la construction -
École de formation
professionnelle
Pierre-Dupuy

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit la nomination d'une directrice adjointe ou d'un directeur adjoint pour la direction de ce Pavillon;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Désilets :

QUE monsieur Robert Chauveau soit nommé directeur adjoint du Pavillon des métiers et occupations de l'industrie de la construction - École de formation professionnelle Pierre-Dupuy à compter du 15 mars 1999 pour un mandat de trois ans;

QUE monsieur Robert Chauveau soit soumis à une période de probation d'une année;

QUE les conditions d'emploi soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit emprunter pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par le ministre de l'Éducation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Héroux :

QU'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de quatre millions quatre cent mille dollars (4 400 000 \$) soit contracté;

QUE le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :

1-	Dépenses régularisées au rapport financier 1996-1997 et requérant un financement à long terme	0 \$
2-	Soldes en capital échus et à refinancer avant le 30 juin 1999	4 202 400 \$
3 -	Une partie des ressources allouées aux fins d'investissement pour la période du 1 ^{er} juillet 1997 au 30 juin 1998	0 \$
4 -	Une partie de l'allocation de base pour les investissements de l'année 1998-1999	0 \$
5 -	Un estimé des frais inhérents à l'émission de l'emprunt	197 600 \$

QU'à cet égard, la commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :

- A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
- a- Placer cet emprunt par voie d'une ou de plusieurs émissions d'obligations;
 - b- Négocier les modalités de l'emprunt;
 - c- Désigner une société de fidéicomis, un conseiller juridique et un imprimeur;
 - d- Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicomis, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou

104-CC-1999
Emprunt à long
terme

- B) En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.

QU'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

QUE la commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.

QUE n'importe lesquels de la Présidente, du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Secrétaire général, du Directeur du Service des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

QUE, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.

QUE, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.

QUE dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.

QUE dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.

QUE la commission scolaire autorise le directeur général, à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêt et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la commission scolaire aux fins des présentes.

Adoptée unanimement.

ATTENDU QUE le "*Cadre régissant la préparation du budget 1998-1999*" prévoit qu'une répartition définitive soit faite en tenant compte de la population étudiante

officielle au 30 septembre 1998, des résultats financiers de l'exercice 1997-1998 et des règles de répartition budgétaire contenues au cadre;

ATTENDU QUE le comité consultatif de gestion et le comité aux affaires financières, après étude, recommandent l'acceptation du document "Budget révisé" du 10 février 1999;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot :

QUE la révision budgétaire proposée au document "Budget révisé" soit acceptée et que les ajouts suivants, pour un montant total de 1 828 041 \$, soient retenus;

<u>Ajouts</u>	<u>Montants</u>	<u>Budgets révisés</u>
Politique familiale	20 000 \$	20 000 \$
Comité de parents	7 000 \$	13 000 \$
Animation pastorale C & P	25 738 \$	121 886 \$
Écoles spécialisées : ajout NTIC	15 000 \$	15 000 \$
Aménagement éc. Lajeunesse (autistes)	3 606 \$	3 606 \$
Aménagement éc. Aux-Mille-Fleurs (ouv.)	3 521 \$	3 521 \$
Aménagement éc. prim. PNE	34 461 \$	34 461 \$
Lignes téléphoniques PNE prim.	29 912 \$	29 912 \$
Peinture Hélène-de-Champlain	10 000 \$	10 000 \$
Agents de pastorale prim.	10 000 \$	10 000 \$
Déplacement des itinérants (J.-O.)	95 000 \$	95 000 \$
Déchetage (S.G.)	5 500 \$	5 500 \$
Droits d'auteurs (S.G.)	10 000 \$	25 797 \$
Remplacement de vols (prim.)	69 000 \$	75 000 \$
Assurance responsabilité (R.F.A.)	(30 000)\$	70 000 \$
Machines à photocopier (R.F.A.)	50 000 \$	50 000 \$
Divers (R.M.)	27 500 \$	27 500 \$
Déménagement (R.M.)	149 082 \$	149 082 \$
Camions, tracteurs (R.M.)	8 252 \$	8 252 \$
Aménagement éc. Mosaïque (R.M..)	149 647 \$	1 562 865 \$
Aménagement s.s. (R.M.)	125 000 \$	175 000 \$
Aménagement éc. participative (R.M.)	24 500 \$	24 500 \$
Aménagement maternelles (R.M.)	12 500 \$	12 500 \$
Aménagement 274 Hubert (R.M.)	12 478 \$	12 478 \$
Aménagement centre de serv. A.B. (R.M.)	7 100 \$	7 100 \$
Aménagement centre form. Brossard (R.M.)	15 278 \$	15 278 \$
Assigination (R.H.)	2 000 \$	2 000 \$
GED implantation (R.H.)	20 000 \$	20 000 \$
Surnuméraire (R.H.)	70 000 \$	70 000 \$
Achat de service (E.I.)	7 500 \$	17 500 \$
Classe multiprogramme (T.O.S.)	45 000 \$	95 000 \$
Ouverture de classes (T.O.S.)	50 250 \$	65 250 \$
Surveillance du midi (T.O.S.)	496 282 \$	1 146 282 \$
Surveillance des maternelles (T.O.S.)	8 312 \$	223 629 \$
Administration du transport (T.O.S.)	(72 000)\$	(450 000) \$
Surnuméraire (INF.)	20 000 \$	240 000 \$
Logiciels (INF.)	6 000 \$	62 000 \$
Équipements (INF.)	30 000 \$	120 000 \$
Mise en place (INF.)	42 000 \$	477 000 \$
Harmonisation inform. Org. Scolaire (INF.)	21 000 \$	21 000 \$
Équipement centre form. Brossard (FGJ)	66 822 \$	66 822 \$
Document PNE A.B. & P.B.	1 000 \$	1 000 \$
Soutien aux élèves (S.C.)	20 000 \$	20 000 \$
Perfectionnement conv. soutien (R.H.)	1 800 \$	31 455 \$
Fenestration MEA (R.M.)	<u>(280 000)\$</u>	0 \$

Total : **1 446 041 \$**

Ajouts : **1 828 041 \$**

Diminutions (382 000)\$

Adoptée unanimement.

106-CC-1999
Projets d'investissement pour l'année scolaire 1999-2000

CONSIDÉRANT l'acceptation par le comité consultatif de gestion central de la liste des projets d'investissement pour l'année scolaire 1999-2000;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de travail du conseil des commissaires à sa réunion du 8 février 1999;

CONSIDÉRANT qu'il faut amorcer immédiatement la préparation des plans et devis en vue de la réalisation des travaux à l'été 1999;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Mainville :

D'ACCEPTER la liste des projets à caractère physique ci-jointe pour l'année 1999-2000;

Adoptée unanimement.

107-CC-1999
Demande d'allocation pour les investissements en formation professionnelle/Entretien général d'immeubles

CONSIDÉRANT que la demande de la Commission scolaire Jacques-Cartier dans le plan triennal 1998-2000 de développement de la formation professionnelle de la Montérégie, pour offrir en 1998-1999 le programme 5211 « Entretien général d'immeubles », a été acceptée par la ministre de l'Éducation, madame Pauline Marois, le 19 août 1998;

CONSIDÉRANT que la réponse du ministère de l'Éducation à la demande de réaménagement à cette fin, d'une partie des locaux laissés vacants au Centre Gérard-Filion pour le déplacement du secteur d'entretien d'équipement motorisé vers la Commission scolaire du Goéland, dans le cadre de la rationalisation de la carte des enseignements en formation professionnelle nous est parvenue le 12 décembre 1998;

CONSIDÉRANT que nous avons dû retarder en conséquence le début de cette formation à l'hiver 1999;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a procédé à une partie des aménagements à même les budgets de matériel, appareillage et outillage (MAO) spécialisé pour ne pas priver la clientèle de ce service;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claire Giguère :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin demande au ministère de l'Éducation, une allocation d'investissement en formation professionnelle (mesure 50512) pour financer les travaux déjà réalisés et pour compléter le dispositif d'enseignement du programme «Entretien général d'immeubles» au Centre de formation professionnelle Gérard-Filion. Le coût de cet aménagement a été réévalué à 100 000 \$.

Adoptée unanimement.

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Emery que la séance soit close.

Adoptée unanimement.

108-CC-1999
Clôture de la séance

Il est précisément 20 h 30 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P. a. 170

Présidente

Secrétaire général